



CONJONCTURE FINANCIÈRE

**Taux des crédits aux entreprises
Guyane 1^{er} trimestre 2026**

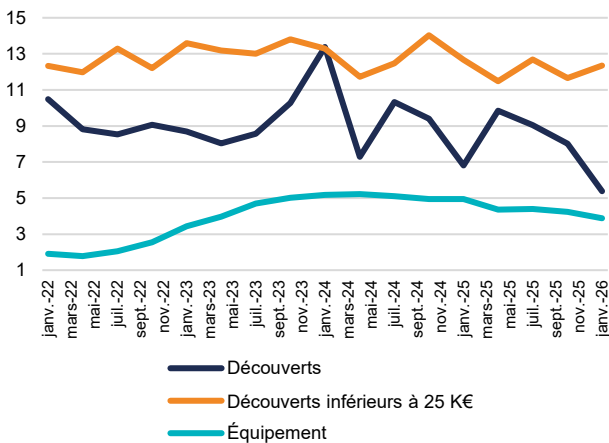
Baisse significative des taux de crédit aux entreprises

• Au 1^{er} trimestre 2026, le **taux moyen des découverts** en Guyane est en net repli de 264 points de base (pdb) par rapport au trimestre précédent. Cette diminution s’inscrit dans une dynamique baissière : sur un an, les taux ont reculé de 143 pdb. Ils s’établissent ainsi pour la première fois depuis janvier 2022 en dessous de la barre des 6 % à 5,38 %. Les découverts de moins de 25 K€ suivent la même orientation sur un an (- 32 pdb), malgré une hausse trimestrielle de 70 pdb, ce qui porte leur taux à 12,35 %. En revanche, à l’échelle nationale, le taux moyen des découverts connaît une évolution contrastée. S’il s’inscrit en légère hausse sur le trimestre, à 4,71 %, (+ 16 pdb), il diminue de 74 pdb sur un an. De même pour les découverts inférieurs à 25 K€ dont le taux moyen progresse de 18 pdb sur trois mois, mais recule de 36 pdb sur un an, pour s’établir à 9,9 %.

• Le taux moyen **des crédits à l’équipement** en Guyane poursuit sa diminution, s’établissant à 3,88 % en janvier, soit - 106 pdb sur trois mois et - 36 pdb sur un an. Au niveau national, le taux moyen des crédits à l’équipement se stabilise par rapport au trimestre précédent à 3,46 %, même s’il s’inscrit à la baisse sur l’année (- 27 pdb). La durée moyenne des crédits à l’équipement octroyés en Guyane se raccourcit nettement : 104 mois contre 116 au 4^{ème} trimestre.

Caractéristiques des nouveaux crédits¹

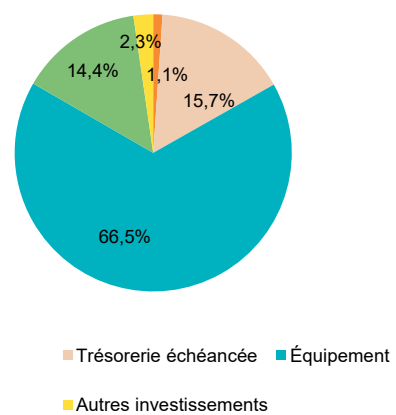
Taux moyens pondérés des crédits aux entreprises en Guyane (en %)



Source : IEDOM, collecte RUBA

© IEDOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux entreprises (sur un an, hors découverts)



Source : IEDOM, collecte RUBA

© IEDOM

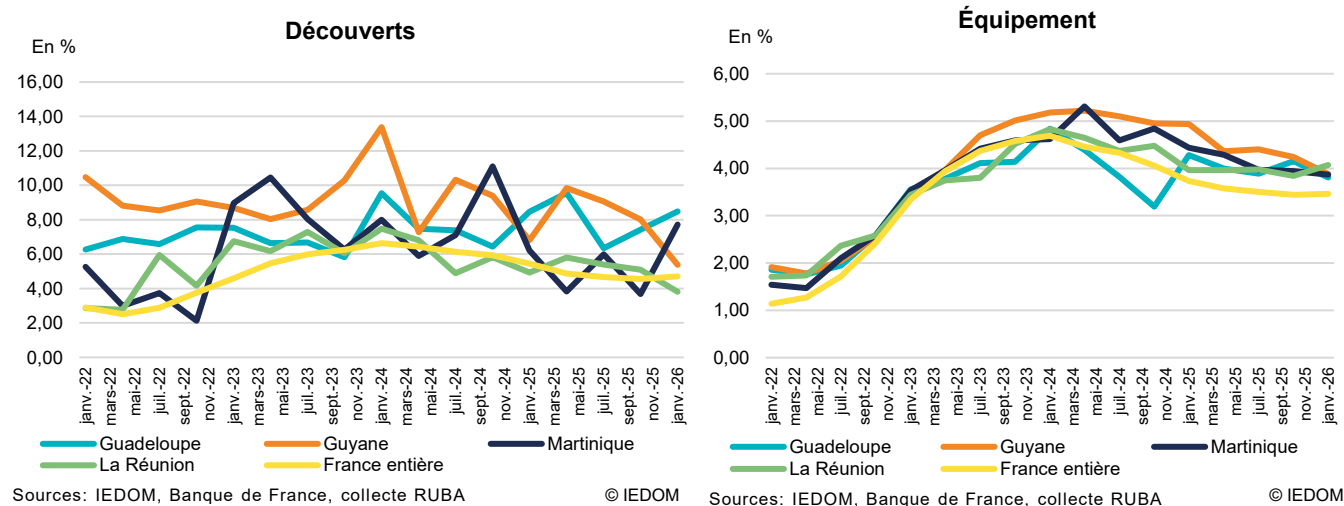
¹ Compte tenu du faible nombre d’observations, les analyses sur les taux de crédits immobiliers, de l’escompte et de la trésorerie échancée ne sont pas réalisables en Guyane.

Taux moyens débiteurs en %

		janv.-25	Avr.-25	Juil.-25	Oct.-25	janv.-26	Variations (en pnb)	
							1 an	1 trim
Guyane	Découverts	6,81	9,84	9,05	8,02	5,38	-143	-264
	de moins de 25 000 €	12,67	11,48	12,69	11,65	12,35	-32	70
	Équipement	4,94	4,36	4,4	4,24	3,88	-106	-36
France entière	Découverts	5,45	4,87	4,67	4,55	4,71	-74	16
	de moins de 25 000 €	10,26	9,79	9,69	9,72	9,9	-36	18
	Équipement	3,73	3,58	3,5	3,44	3,46	-27	2

Source : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA. © IEDOM

Évolution des taux moyens débiteurs par géographie



Méthodologie

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Guyane. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF). Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Le champ de l'étude a été restreint aux SNF (exclusion des entreprises individuelles) de manière à présenter des taux comparables à ceux publiés par la Banque de France.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédits correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : L. HERROU ■ Responsable de la rédaction : A. HUC

Rédaction : F. OLLIVIER, A. CAMPS BRES, E. PETIT ■ Éditeur : IEDOM